

PLOMA

ON BEHALF OF THE UNIVERSITY, WE, THE UNDERSIGNED, ATTEST THAT

Ms Isaline THORENS

HAS SUCCESSFULLY PASSED THE EXAMINATIONS REQUIRED UNDER THE UNIVERSITY ACT AND PURSUANT TO THE RULES AND REGULATIONS OF

The Faculty of Economic and Social Sciences

AND HEREBY CONFER UPON HER THE DEGREE OF

Bachelor of Arts in Economic and Social History

TOGETHER WITH ALL THE RIGHTS AND PRIVILEGES APPERTAINING THERETO

The Secretary-General SS. tent



validated by the seal of the University

OFFICIAL REPORT ESTABLISHED IN GENEVA, ON 31 AUGUST 2010 N° 60978213218105



Relevé de notation Session d'examens de mai / juin 2010

No d'immatriculation: 07327497

MADAME

THORENS Isaline

CH. GOUILLE-NOIRE 2

1244 CHOULEX

BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DEUXIÈME PARTIE

Année de règlement :

2009

Nombre de crédits de 2ème partie obtenus à la Faculté:

84

Nombre de crédits obtenus en équivalence:

39

Délai d'obtention du grade postulé

Septembre 2011

Décision :

Le Baccalauréat universitaire en histoire économique et sociale est réussi et

équivaut à 180 crédits ECTS

Moyenne générale du baccalauréat universitaire: 5.58

	Echelle de notation ECTS	Abréviations
= Excellent	= A = B	NAT : note en attente ABS : absence
= Bien	= C	FRD : fraude
= Satisfaisant	= D	EXC : absence justifiée EQUIV: équivalence
		Econv. equivalence
	= Très bien = Bien	= Excellent

GENEVE, LE 31 août 2010 S.E.O.

SIGNATURE DU DOYEN

Délai d'opposition, sans effet suspensif, 30 jours, auprès du Doyen de la Faculté (Art. 18 et 19 RIO-UNIGE), au moyen du formulaire ad hoc à disposition au secrétariat SES. Le document original remis à l'étudiant-e est établi sur papier filigrané. Il est unique et à conserver. Le secrétariat de la Faculté certifie des photocopies présentées avec l'original. L'élimination de la Faculté entraîne l'exmatriculation de l'Université dans un délai de 3 mois, sauf si l'étudiant-e a été admis-e entre-temps dans une autre subdivision. La Division administrative et sociale des étudiant-e-s notifie cette décision d'exmatriculation.



Relevé de notation Session d'examens de mai / juin 2010

No d'immatriculation: 07327497

MADAME
THORENS Isaline
CH. GOUILLE-NOIRE 2
1244 CHOULEX

BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DEUXIÈME PARTIE

Année de règlement : 2009

Annee de r	egiement. 2009						
Codes	Intitulés	Session	Tentative	Résultat	Résultat ECTS	Crédits ECTS	
Enseignements	obligatoires						
4203025CR	Analyse de variance et analyse de données	Juin 2009	1	6.00	Α	6	
4208013CR	Démographie et anthropologie des populations	Févr. 2009	1	6.00	Α	6	
4202048CR	Politiques économiques	Févr. 2009	1	6.00	A	6	
4208016CR	Histoire économique contemporaine	Févr. 2009	1	5.50	В	6	
4208014CR	Histoire économique et socials des Tiers-Mondes	Févr. 2009	1	5.50	В	6	
4208018CR	Histoire sociale	Juin 2009	3	5.00	С	6	
4208019SE	Traitement informatique des données pour historiens 1	Févr. 2009	1	Oui		3	
4208021SE	Traitement informatique des données pour historiens 2	Juin 2009	1	Oui		3	
4208011SE	Introduction à la recherche en archives	Févr. 2009	1	Oui		6	
4208012SE	Problèmes d'historiographie et de méthodes	Juin 2009	1	Oui		3	
4104004CR	Outils internet	Juin 2009	1	5.75	Α	6	
4208020PR	Projet de recherche en histoire économique et sociale	Juin 2010	1	5.50	В	12	
4208017CR	Histoire économique et sociale	Juin 2010	1	Equiv		6	
4208016SE	Séminaire d'histoire économique contemporaine	Juin 2010	1	Equiv		3	

Echelle de notation Université de Genève		Echelle de notation ECTS	Abréviations
6 à > 5,5	= Excellent	= A	NAT : note en attente
5,5 à > 5	= Très bien	= B	ABS : absence FRD : fraude EXC : absence justifiée
5 à > 4,5	= Bien	= C	
4,5 à > 4	= Satisfaisant	= D	
4	= Suffisant	= E	EQUIV: équivalence
<4	= Insuffisant	= F	

GENEVE, LE 31 août 2010 S.E.O.

SIGNATURE DU DOYEN

Délai d'opposition, sans effet suspensif, 30 jours, auprès du Doyen de la Faculté (Art. 18 et 19 RIO-UNIGE), au moyen du formulaire ad hoc à disposition au secrétariat SES. Le document original remis à l'étudiant-e est établi sur papier filigrané. Il est unique et à conserver. Le secrétariat de la Faculté certifie des photocopies présentées avec l'original. L'élimination de la Faculté entraîne l'exmatriculation de l'Université dans un délai de 3 mois, sauf si l'étudiant-e a été admis-e entre-temps dans une autre subdivision. La Division administrative et sociale des étudiant-e-s notifie cette décision d'exmatriculation.



Relevé de notation Session d'examens de mai / juin 2010

No d'immatriculation: 07327497

MADAME
THORENS Isaline
CH. GOUILLE-NOIRE 2
1244 CHOULEX

BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DEUXIÈME PARTIE

Année de règlement : 2009

Codes	Intitulés	Session	Tentative	Résultat	Résultat ECTS	Crédits ECTS
4208017SE	Séminaire d'histoire économique et sociale	Juin 2010	1	Equiv		3
4208014SE	Séminaire d'histoire économique et sociale des Tiers-Mondes	Juin 2010	1	Equiv		3
4208018SE	Séminaire d'industrialisations et société	Juin 2010	1	Equiv		3
4208013SE	Séminaire de démographie et anthropologie des populations	Juin 2010	1	Equiv		3
Options libres						
32J0068	Pax Americana. Les Etats-Unis des Philippines à l'Irak, 1898- 2008	Févr. 2009	1	Oul		3
	Crédits acquis en équivalence	Juin 2010	1	Equiv		9
Crédits à choix						
4205036CR	Sociologie du risque	Juin 2009	1	5.50	В	6
Options libres						
5086ASE	Le droit international relatif au maintien de la paix	Juin 2009	1	4.25	D	3
4206033CS	Géographie politique de l'Afrique	Juin 2009	1	6.00	Α	3
	Crédits acquis en équivalence	Juin 2010	1	Equiv		9

Echelle de notation Université de Genève		Echelle de notation ECTS	Abréviations
6 à > 5,5 5,5 à > 5	= Excellent = Très bien	= A = B	NAT : note en attente ABS : absence
5 à > 4,5	= Bien	= C	FRD : fraude
4,5 à > 4 4	SatisfaisantSuffisant	= D = E	EXC : absence justifiée EQUIV: équivalence
<4	= Insuffisant	= F	

GENEVE, LE 31 août 2010 S.E.O.

SIGNATURE DU DOYEN

Délai d'opposition, sans effet suspensif, 30 jours, auprès du Doyen de la Faculté (Art. 18 et 19 RIO-UNIGE), au moyen du formulaire ad hoc à disposition au secrétariat SES. Le document original remis à l'étudiant-e est établi sur papier filigrané. Il est unique et à conserver. Le secrétariat de la Faculté certifie des photocopies présentées avec l'original. L'élimination de la Faculté entraîne l'exmatriculation de l'Université dans un délai de 3 mois, sauf si l'étudiant-e a été admis-e entre-temps dans une autre subdivision. La Division administrative et sociale des étudiant-e-s notifie cette décision d'exmatriculation.